



**Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé par suite d'une manifestation d'intérêt spontanée**

<b><u>Date de publication :</u></b> 1 juillet 2024	<b><u>Date limite de manifestation des intérêts :</u></b> 31 juillet 2024
-------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

**Support de publication:**

- Affichage en Mairie de FOURQUES et au siège de la CCBTA
- Site internet intercommunal ;
- Réseaux sociaux intercommunaux.

**Procédure :** Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public par suite d'une manifestation d'intérêt spontanée. L'autorité compétente doit s'assurer que celle-ci est suffisante en vertu de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

**Nom et adresse de l'autorité compétente :** Commune de Communes Beaucaire Terre d'Argence, sise 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 BEAUCAIRE.

La publication de cet avis fait suite à la manifestation d'intérêt spontanée, en date du 22 mai 2024, et au complément de déclaration d'intention du 13 juin, de CAMPING-CAR PARK, dont le Siège est situé au 03 rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC. Par cette dernière, CAMPING-CAR PARK manifeste être intéressée par l'occupation de la parcelle sise Avenue du Vieux Pont, 30300 FOURQUES, en vue d'y gérer une aire pour véhicules de loisirs de loisirs.

Date d'effet de l'occupation projetée : 1 janvier 2025 pour 7 ans avec tacite reconduction.

**Modalités de présentation des intérêts concurrents :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 dudit Code intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. Tout porteur d'un projet concurrent pour la gestion de ce type d'aire, intéressé par l'occupation des parcelles considérées pour une durée n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus, peut se manifester jusqu'au 31/07/2024 en contactant :

*Monsieur Abdelkader MEZOUARI, Directeur des Services Techniques de la CCBTA  
04.30.67.95.00 ou 07.57.47.41.01  
[technique@laterredargence.fr](mailto:technique@laterredargence.fr)  
et [contact@laterredargence.fr](mailto:contact@laterredargence.fr)*

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

**Issue de la procédure :** Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Le cas échéant, le candidat sera invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés. Le dossier de candidature devra être envoyé dans les délais et à l'adresse indiqués par le cahier des charges.



**Juan MARTINEZ**  
Président de la Communauté  
de Communes  
« Beaucaire Terre d'Argence »